

Du 22 au 29 novembre 2018 : les salariés de la Caisse régionale seront invités à élire les collègues qui les représenteront pour les 4 années à venir auprès de la Direction dans le **Conseil Social et Economique**, qui remplace désormais le CE, les DP et le CHSCT.

Le **CONSEIL SOCIAL ECONOMIQUE (le CSE)** va donc devenir l'instance de représentation unique du personnel.

Le CSE vient remplacer le CE, les DP et le CHSCT.

Au 01 janvier 2020 toutes les entreprises de plus de 50 salariés devront avoir mis en place un CSE.

A la Caisse Régionale, le **CSE** sera composé de **22 élus titulaires** avec autant de suppléants et pour la première fois la mixité proportionnelle s'applique aux listes déposées par les syndicats.

	Titulaires	Suppléants
Classe 1 - AA	1 (1 Femmes ou 1 Homme)	1 (1 Femme ou 1 Homme)
Classe 2 - TAU	16 (9 Femmes et 7 Hommes)	16 (9 Femmes et 7 Hommes)
Classe 3 - RM	5 (2 Femmes et 3 Hommes)	5 (2 Femmes et 3 Hommes)

Le suppléant ne siègera qu'en cas d'absence du titulaire, ce qui n'était pas le cas avec le CE et les DP. Ainsi en a décidé le législateur.

Le nombre d'élus à la CR est à ce jour de 60 : 20 en CE, 28 en DP et 12 en CHSCT, il passera donc à 22.

La baisse est donc drastique, **38 élus en moins à la CR ! – 63 % !**

Les nouveaux élus devront assumer les missions autrefois dévolues au CE, aux DP et au CHSCT. La tâche paraît bien colossale.

Nous aurions aimé la mise en place de **représentants de proximité**, comme le prévoit sans l'imposer les ordonnances Macron. Ils s'agit d'élus de proximité qui viendraient alimenter la réflexion du CSE.

Mais la Direction, sous l'impulsion du Groupe CA ne l'a pas voulu.

Le CSE aura pour l'aider dans ses missions, différentes commissions obligatoires ou non, dont la **Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail** qui va partiellement reprendre certaines attributions auparavant dédiées aux ex-CHSCT

Avec cette forte évolution, il s'agit pour la CFDT de **construire des solutions au plus près des réalités vécues par les salariés** et de permettre aux élus de **peser sur les choix de l'entreprise**.

Saisissons cette opportunité imposée, pour **renouveler le cadre d'un dialogue social proche des salariés**, en capacité de conjuguer leurs besoins et leurs aspirations avec les projets, les stratégies de développement de l'entreprise et ses contraintes.

Dans 20 jours, ce sera donc à vous de jouer.

Faites confiance aux candidates et candidats CFDT pour défendre les intérêts de tous les salariés.

Nous vous invitons à voter et à choisir, pour ne pas laisser d'autres choisir à votre place



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**

2018